

Le mot du président

ÊTRE EFFICACE AUX PLUS HAUTES INSTANCES



Le Dr John Diggins

La dentisterie est une profession tellement absorbante qu'il est facile d'oublier que des décisions prises à des centaines ou à des milliers de milles de distance peuvent avoir des répercussions profondes sur nos vies professionnelles. Ces décisions peuvent être prises par des gouvernements, des sociétés d'affaires ou des organismes internationaux. La seule façon dont nous pouvons espérer influencer sur ces décisions est de nous exprimer d'une seule et même voix et de former des coalitions durables avec des associations qui partagent nos opinions.

L'ADC joue ce rôle pour la dentisterie canadienne sur les scènes nationale et internationale. Récemment, j'ai pu témoigner de l'efficacité de notre association aux plus hautes instances. En octobre, je faisais partie d'une petite délégation à l'assemblée annuelle de la Fédération dentaire internationale (FDI) à Mexico. Et en novembre, j'avais l'honneur de représenter l'ADC aux audiences du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie et du Comité des finances de la Chambre des communes.

En vue de la lecture du budget fédéral en février, le Comité des finances de la Chambre des communes a reçu les dépositions de

différents groupes de tout le pays. Pour l'ADC, le principal objectif était de discuter des questions qui ont un impact direct sur ses membres, la dentisterie en général et la santé bucco-dentaire des Canadiens.

Nous avons fait des recommandations spécifiques sur le financement d'initiatives anti-tabac, la création de conditions permettant aux Canadiens d'avoir des revenus de retraite suffisants, la promotion d'études professionnelles abordables et l'élargissement des bénéficiaires d'un régime d'assurance dentaire grâce à l'emploi.

Dans son rapport final, le Comité des finances a adopté des recommandations clés de l'ADC. Par exemple, il recommande au gouvernement de lutter contre le tabagisme chez les jeunes, de hausser les plafonds de contribution aux REÉR tant pour les sommes maximales permises que pour la teneur en éléments étrangers, et de tout faire en son pouvoir pour améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire. Ce rapport constitue un résultat encourageant pour les efforts déployés par l'ADC.

Avec l'explosion du commerce électronique, de l'Internet et de la commercialisation par banques de données, l'une des principales préoccupations des Canadiens est la protection des renseignements personnels sur la santé. Pouvez-vous imaginer un établissement de santé vendant des informations «confidentielles» à des marchands de banques de données? Cela ne peut se produire au Canada, dites-vous? Eh bien, cela se produit. Dans un cas récent, une dame à qui on venait tout juste de diagnostiquer un cancer a été sollicitée par un salon mortuaire en rentrant chez elle après son séjour à l'hôpital. Dans un autre cas, un homme qui avait consulté une clinique de dysfonction sexuelle a reçu de la publicité sur des remèdes contre l'impuissance.

L'ADC prend très au sérieux cette menace d'atteinte à la vie privée — au Canada, tout dentiste recueille quotidiennement des renseignements médicaux confidentiels. Parce que nous avons des relations de confiance spéciales avec nos patients, nous sommes d'avis qu'il est de notre devoir de presser le gouvernement fédéral pour que la confidentialité de ces renseignements soit rigoureusement protégée.

Le projet de loi C-6, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, est actuellement à l'étude à Ottawa. Il a deux buts : favoriser le commerce électronique et protéger les

données personnelles recueillies par les organismes s'y livrant.

Le 29 novembre, l'ADC, aux côtés de l'Association médicale canadienne et du Collège des médecins de famille du Canada s'est présentée devant le Comité sénatorial qui étudie ce projet de loi. Nos organismes ont dit craindre vivement que le projet de loi actuel puisse permettre à des usagers secondaires d'obtenir des renseignements de santé délicats — sans le consentement éclairé des patients. Cet usage est tout à fait inacceptable pour les professions médicale et dentaire, et l'ADC continuera à protéger le caractère confidentiel des renseignements de santé de nos patients.

Si Ottawa vous semble loin de la pratique dentaire quotidienne, je suis sûr que vous vous demandez quelle est la pertinence de la FDI. Je me posais la même question jusqu'à ce que j'assiste à son assemblée annuelle tenue à Mexico.

Bon nombre des questions professionnelles que traite l'ADC s'étendent à tout le globe et exigent une collaboration internationale pour pouvoir être résolues avec succès. La FDI cherche à être le porte-parole international officiel de notre profession sur des questions comme la supervision des travailleurs dentaires auxiliaires, le VIH/sida, les effets sur la santé du mercure utilisé en dentisterie, les pratiques dentaires illicites et l'amélioration de l'accès aux soins bucco-dentaires.

Toutes ces questions sont aussi pertinentes à Kamloops qu'à Kuala Lumpur. Nous avons beaucoup à offrir à la FDI tout comme nous avons beaucoup à en gagner. Il y a seulement quelques années, l'ADC a réuni un groupe international d'experts en matière d'amalgame. Aux yeux des principaux décideurs de ce pays, ce groupe international a donné une grande légitimité à la position de l'ADC sur l'amalgame.

D'autres groupes de travailleurs dentaires se servent des prises de position de leurs fédérations internationales pour donner un caractère légitime à leurs stratégies. Dans tout ceci, il y a, à mon avis, un message clair. Nous devons être des joueurs actifs dans toutes les arènes politiques ayant un impact sur la dentisterie. L'avenir de notre profession et la santé bucco-dentaire des Canadiens dépendent de notre efficacité dans ces forums.

*John Diggins, B.Sc., DMD, MSD
Président de l'Association dentaire canadienne*